



# PRESTATION CEGARA

## Demande de remboursement TICPE / TICGN\*

### Objectifs

- Obtenir le **remboursement partiel sur les taxes des produits énergétiques** que vous consommez : Gazole Non Routier (GNR), fioul lourd, gaz naturel et Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)
- **Déléguer** votre demande de remboursement en ligne sur le portail Chorus Pro afin de gagner du temps



### Comment ?

- Nous vous informons sur la procédure et/ou nous créons votre compte sur le portail Chorus Pro
- Communication par email ou courrier des documents nécessaires
- Nous réalisons la demande de remboursement TICPE / TICGN sur le portail

### Eléments nécessaires

- Factures d'achats au nom du demandeur
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'exploitation

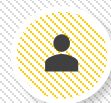
### Documents remis

- Certificat de dépôt
- Récapitulatif de la demande de remboursement

\*TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

TICGN : Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel

**Forfait prestation**  
40 € HT / année



Léa BRISCIANO  
Conseillère d'entreprise  
05 53 64 47 37  
[contact@cegara.asso.fr](mailto:contact@cegara.asso.fr)

Accompagnement à distance ou dans nos bureaux de  
Martillac (33) / Marmande (47) si besoin